

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>)	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>)	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>)
M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>)
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Site d'Intérêt Métropolitain du Quartier du Lac - Communes de Bordeaux, du Bouscat et de Bruges - Réalisation d'une étude sur la stratégie d'intervention - Appel d'offres - Décision - Autorisations - Prévision

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la nouvelle politique économique communautaire, approuvée par le Conseil de Communauté du 17 janvier 2003, une liste prioritaire de 8 Sites d'Intérêt Métropolitain a été déterminée pour leurs enjeux économiques et urbains.

Un Site d'Intérêt Métropolitain est une zone d'accueil d'activités dont la fonctionnalité, l'attractivité et l'environnement paysager et de services sont de très haut niveau et dont le rayonnement est de niveau national ou européen.

L'espace d'activités économiques du quartier du Lac a été retenu dans ce cadre là comme un Site d'Intérêt Métropolitain dédié en priorité à l'activité tertiaire.

La recherche de développement de ce territoire s'appuie sur une démarche volontariste conduite par la Communauté Urbaine de Bordeaux en collaboration avec les mairies concernées, à savoir Bordeaux, Le Bouscat et Bruges.

Ainsi en vue d'identifier et de conforter la vocation de ce territoire, il a été décidé d'engager une réflexion dont les conclusions devront permettre la définition d'une démarche opérationnelle.

Compte tenu de la complexité des enjeux, la Direction du Développement Economique et de la Promotion de la Métropole a l'intention de lancer, dans le cadre d'une procédure de marché sur « appel d'offres », une étude visant à définir une stratégie d'intervention et un plan d'action très pragmatique conformément aux dispositions des articles 33, alinéa 3 et 57 à 59 du nouveau code des marchés publics.

Le territoire couvert par le site d'Intérêt Métropolitain du Quartier du Lac représente environ 1000 hectares sur les communes de Bordeaux, de Bruges et du Bouscat.

Il a fait l'objet de réflexions successives qui ont donné lieu à l'élaboration d'un Plan Guide de Bordeaux Nord.

Cette réflexion opérationnelle devra, à partir de la synthèse des réflexions déjà réalisées :

- Réaliser un diagnostic territorial
- Préconiser un projet de développement ambitieux s'appuyant sur les atouts et opportunités du site
- Préconiser une stratégie de développement et de valorisation du site
- Elaborer une étude de marché et de pré-commercialisation

Sur la base de ces premiers éléments, une deuxième phase sera lancée dont l'objet consistera à :

- Proposer un programme d'actions d'aménagement
- Préconiser une stratégie d'intervention

Le travail sera confié à un cabinet qui devra remettre différents documents lors des réunions des Comités de Pilotage et des Comités Techniques et à l'issue de l'étude :

- Des documents graphiques
- Des documents de synthèses avec état des lieux, résultat de l'étude de marché et de pré-commercialisation, exposé de la stratégie à adopter, proposition d'aménagement à l'issue des différentes phases
- Un document final synthétisant l'ensemble de la mission

Cette mission sera encadrée par :

- un Comité de Pilotage composé des présidents de la CUB, du Conseil Général et du Conseil Régional, des Maires de Bordeaux, du Bouscat et de Bruges, du Secrétaire Général du SGAR et du Directeur Général de la CUB.
- Un comité technique composé des différentes directions de la communauté urbaine concernées par cette étude, ainsi que les services municipaux des mairies concernées.

A cet effet, les services ont établi un Dossier de Consultation des Entreprises, en vue du lancement d'un appel d'offres ouvert en 6 phases, à prix global et forfaitaire, conformément aux articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le délai du marché est de 8 mois :

Le délai d'exécution de l'étude sera de 6 mois. En effet, il convient d'intégrer, entre la phase 4 et la phase 5, un délai de deux mois de validation-proposition du Comité de Pilotage. Le temps réel de la durée de l'étude sera donc bien porté à 8 mois. Cette étude devra aboutir à un plan d'actions concret et immédiat.

Son coût est estimé à 100 000 € H.T. maximum avec un seuil de tolérance maximum de +5%.

Compte tenu du montant global mis en concurrence, le marché sur « appel d'offres » donnera lieu à publicité au niveau national.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au service des marchés publics à l'Hôtel de Communauté (13^{ème} étage).

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et

DECIDER

le lancement de l'étude stratégique de l'espace d'activités économique du quartier du lac, dans le cadre du Site d'Intérêt Métropolitain sur les communes de Bordeaux, du Bouscat et Bruges, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics,

AUTORISER Monsieur le Président à :

- signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à un appel d'offre ouvert.
- Procéder en cas d'insuccès à cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire en application de l'article 59 dudit code, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35.I 1° dudit code.
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PREVOIR

l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de cette étude au chapitre 20 article 2031 fonction 900 CRB D100 PRG DDO7

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 AVRIL 2004**

M. JEAN-CHARLES BRON

